



Centre Hospitalier de MILLAU
Décision Générale

Réf. : DG N° 35-2024

Date : 18/09/2024

Emetteur :

Diffusion :

Receveur + signataires+ Internet +
Intranet

Affichage : non

BD/CK

Mots-clés : délégation de signature

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Millau,

Vu l'article L. 6143-7 et D6143.33 à D6143.35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n°12-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté du 13 février 2023 de Madame la Directrice du Centre National de Gestion nommant Monsieur Benoît DURAND, Directeur Adjoint des Centres Hospitaliers de MILLAU et de SAINT-AFFRIQUE à compter du 1^{er} mars 2023,

Vu la décision 2023-4115 du 31 août 2023 de Monsieur le Directeur de l'ARS Occitanie nommant Monsieur Benoît DURAND Directeur par intérim du Centre Hospitalier de MILLAU à compter du 1^{er} septembre 2023,

DECIDE

Article 1 - Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur COUSINIE Sébastien, Technicien Supérieur Hospitalier, en vue de signer tous les actes et décisions, contrats et conventions, courriers et notes d'information nécessaires à la gestion de l'établissement en lien avec l'ingénierie biomédicale.

Article 2 - La présente délégation de signature peut être retirée à tout moment.

Article 3 - La présente délégation de signature est présentée en Conseil de Surveillance et adressée à la Trésorerie Hospitalière du Sud Aveyron.

Article 4 - La présente décision prend effet à compter de sa publication la rendant consultable (Intranet et Internet) et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aveyron.

Fait à MILLAU,
Le 18/09/2024

Benoît DURAND
Directeur par intérim

**CENTRES HOSPITALIERS DE MILLAU
ET DE ST-AFFRIQUE**
Jean-Pierre OULHEN
Directeur Adjoint

Portée à la connaissance
de M. COUSINIE Sébastien

Le 18/09/2024




Centre Hospitalier de Millau
Service Biomédical
Tél. 05 65 59 32 03